Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_077-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 29 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	25

Vote	
A la majorité	
Pour	: 25
Contre	: 0
Abstention	: 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **07/07/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.
L'an 2026, le 29 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. HARDÉ Vincent

DÉLIBÉRATION 2026 -077 — Construction de la " médiathèque augmentée " - Avenant au marché de travaux (avenant n°1 lot 9 - Menuiseries intérieures)

Rapporteur : M Arnaud GUINARD, Maire

La réalisation des travaux pour la construction de la « médiathèque augmentée » a donné lieu à la passation de 17 marchés de travaux allotis en lots techniques.
Les ordres de service prescrivant le commencement de ces travaux ont été notifiés à effet du 7 avril dernier. Toutefois, en raison des nombreuses questions techniques qu'il était nécessaire de régler avec les entreprises au cours de la période de préparation, le démarrage effectif des travaux intervient tout juste actuellement.
Dans le cadre de la période de préparation, plusieurs interrogations ont notamment concernées les travaux affectés au lot n°9 (menuiseries intérieures) attribué à l'entreprise SAS Agencements Menuiserie ROCHEREUIL (AMR), pour un montant de 157 110,45 € HT. Les interrogations portaient en particulier sur la mise en place d'un platelage technique (plancher scénique) dans l'auditorium (équipement indispensable, mais qui ne figure pas aujourd'hui dans le CCTP de travaux), mais également sur la fourniture et la pose de banquettes pour les gradins des rangs 2 à 7 de l'auditorium. Cette prestation avait en effet, lors de la consultation des entreprises, été proposée en « Prestation Supplémentaire Éventuelle » et retenue ensuite par le Conseil municipal (considérant notamment le bon résultat de la consultation sur le plan financier), pour un montant de 24 354,09 € HT.
L'entreprise AMR a chiffré la mise en place du platelage technique pour un total de 56 650,52 € HT.
Compte tenu de la nécessité d'un tel équipement, il est proposé au Conseil municipal de retenir cette prestation, au prix proposé. Par contre, la mise en place de banquettes de gradins dans l'ensemble de l'auditorium, bien que s'avérant intéressantes pour le confort des spectateurs,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_077-DE

représente un coût relativement conséquent. C'est pourquoi, considérant que le 1er rang de l'auditorium est de toute façon équipé de banquettes (ce qui permettra de répondre aux besoins des personnes les plus âgées ou en situation de handicap), il est proposé de retirer cette prestation, ce qui permettra donc une économie non négligeable.
Ces modifications proposées nécessitent la passation d'un avenant n° 1 au marché conclu avec l'entreprise AMR pour la réalisation des prestations du lot 9 (menuiseries intérieures) relatives à la construction de la « médiathèque augmentée ».

Les membres des Commissions « Finances – Personnel » et « Bâtiments – Voirie – Espaces et équipements publics et Sécurité publique », réunis conjointement le 24 juin, ont donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :
- Accepter la conclusion de l'avenant n°1 au marché de travaux passé pour la construction de la « médiathèque augmentée » entre l'entreprise AMR, titulaire du lot 9 (menuiseries intérieures) et la Commune , mettant à la charge de l'entreprise la réalisation d'un platelage technique dans l'auditorium pour un montant de 56 650,52 € HT, et retirant la mise en place de banquettes de gradins sur les rangs 2 à 7 de l'auditorium, chiffrée à 24 354,09 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à revêtir cet avenant de sa signature.

L'avenant n° 1 au marché conclu entre l'entreprise AMR et la Commune entraîne au total une augmentation du marché de 32 296,43 € HT. Celui-ci, initialement de 157 110,45 € HT, est donc désormais porté à 189 406,88 € HT. Le total des marchés de travaux pour la construction de la médiathèque augmentée passe quant à lui à 3 235 619,34 € HT.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**25**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**25**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**2**

Pour extrait conforme :
L'Adjointe
Pascale GOGUET

